



Le représentant des entraîneurs professionnels du club

Règlement 1202 (3) (b) (iii) Siéger aux conseils – Un membre entraîneur professionnel peut siéger comme représentant des entraîneurs (élu par les membres entraîneurs) au Conseil d’administration de Patinage Canada, au conseil d’administration de la section ou du club ou être nommé à tout comité de l’Association. **(partie de l’ancien règlement 1201 (b) (vi) (2))**

Club membre de Patinage Canada – L’équipe d’entraîneurs d’un club devrait élire l’un des entraîneurs qui les représentera auprès du Conseil d’administration à titre de représentant des entraîneurs du club. Cette personne a le droit d’assister à toutes les réunions du Conseil d’administration et de voter en ce qui concerne les questions soulevées pendant ces réunions.

Un entraîneur remplaçant devrait être élu ou nommé remplaçant désigné du représentant des entraîneurs du club pour aider ou remplacer ce dernier aux réunions du Conseil d’administration ou des cadres du club.

La présente description de travail est un court énoncé des responsabilités d’un représentant des entraîneurs professionnels d’un club. D’autres responsabilités peuvent lui être confiées afin de répondre aux besoins des clubs membres de Patinage Canada.

Rôles et responsabilités du représentant des entraîneurs professionnels du club envers les entraîneurs du club:

- représenter l’opinion collective des entraîneurs du club au sein du club aux réunions générales des cadres et du Conseil d’administration, normalement pendant une durée d’un an;
- communiquer immédiatement avant et après les réunions des cadres avec les entraîneurs du club d’une manière honnête et uniforme;
- faire part des politiques et des procédures du club aux entraîneurs et leur faire des rapports réguliers après les réunions des cadres;
- communiquer par écrit ou oralement avec tous les entraîneurs du club pour créer un réseau de communication efficace;
- fournir l’information à tous les entraîneurs du club au besoin ou le cas échéant.

Rôles et responsabilités du représentant des entraîneurs professionnels du club envers les cadres et le Conseil d’administration du club :

- assister à toutes les réunions et activités des cadres et respecter la confidentialité des discussions aux réunions des cadres;

- faire des commentaires et donner des conseils sur des questions techniques; par exemple le calendrier d'utilisation de la glace, les programmes de patinage, les règlements, les méthodes de test et le développement du sport;
- participer et voter aux réunions des cadres;
- assurer le suivi de tâches déléguées par les cadres;
- assurer que le processus d'élection d'un représentant des entraîneurs au sein des cadres du club a lieu chaque année. Ce processus peut avoir lieu par scrutin secret, lors d'une assemblée générale annuelle des entraîneurs du club ou par une méthode de rotation selon laquelle chaque entraîneur occupe le poste à tour de rôle mais le processus doit être déterminé par les entraîneurs du club;
- assurer une liaison efficace dans le club entre les cadres et les entraîneurs;
- aider au mentorat et à l'exécution des exigences en matière de certification du PNCE, de secourisme et de l'adhésion à Patinage Canada des entraîneurs du club;
- faire des recommandations aux cadres, pour l'embauche d'entraîneurs supplémentaires ou nouveaux au sein du personnel du club;
- surveiller et aider en ce qui concerne la résolution des plaintes relatives aux entraîneurs en s'assurant qu'on s'occupe bien de chaque question conformément aux règlements de Patinage Canada et aux paramètres du club;
- éviter les conflits d'intérêt entre le poste de représentant des entraîneurs du club et celui d'entraîneur du club. Si un tel conflit se présente, signaler le conflit avant la réunion des cadres ou du Conseil d'administration et ne pas voter lorsqu'un conflit d'intérêt personnel existe;
- recommander à Patinage Canada des amendements aux règlements, pour les changements jugés nécessaires du point de vue des entraîneurs afin que le club puisse préparer la soumission à Patinage Canada;
- observer les procédures parlementaires et considérer les points de vue des autres, pour faire des suggestions constructives et aider les cadres à prendre des décisions qui profitent aux patineurs et au sport du patinage artistique;
- assumer, sur demande, des rôles de leadership dans le club;
- représenter les entraîneurs du club et Patinage Canada de manière positive et favorable en tout temps et partout.